

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 19 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation :** 13 Juin 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 23

**Etaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

**Absente excusée :** Madame DANDOIS.

**Absent :** Monsieur FEDDAL.

---

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur THERY.

---

**DELIBERATION N° 6 : FINANCES. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Il est rappelé que, chaque année, des subventions sont attribuées aux associations, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des frais occasionnés dans le cadre de leurs activités relevant d'un intérêt local.

Les subventions allouées peuvent être de deux types différents : les subventions au titre du fonctionnement annuel de l'association et les subventions au titre d'actions ponctuelles, liées notamment à l'organisation d'un événement spécifique ou exceptionnel.

Il est précisé, pour les subventions au titre des actions spécifiques, que le versement des celles-ci ne se réalisera qu'à condition que l'événement ou les missions exceptionnelles pour lesquelles elles ont été attribuées aient lieu.

Vu la délibération n° 5 du 10 Avril 2025 relative aux subventions pour l'exercice 2025, et fixant les conditions d'attribution de celles-ci ;

Vu les demandes formulées par plusieurs associations, au titre du fonctionnement annuel ;

Il vous est demandé d'accorder les subventions ci-dessous :

**■ Au titre du fonctionnement annuel**

- Denain Tennis Padel La Porte du Hainaut

**15 000€**

- Denain Sporting Club **3 000€**  
(En parallèle, la commune prendra à sa charge la remise en état de la pelouse du Stade Léo Lagrange pour un montant de 36 712,20€)

- Fondation 30 Millions d'Amis **7 000€**  
(3 500€ versés au titre de la campagne de stérilisation des chats errants pour 2025 et 3 500€ versés en vue de la campagne devant se dérouler en Mars 2026)

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget à l'article 65748.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
  
A.L. DUBOIS (Maire)  
(Maire)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....